

<b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</b>
---

**6.1**                    **PREAMBULE****6.2**                    **ETENDUE DES TRAVAUX**

Tous les ouvrages d'isolation thermique, acoustique, cloisons légères, plafonnage.

**6.3**                    **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES PARTICULIERES**

Tels que définis au chapitre "Généralités Communes à tous les Corps d'Etat", tous les ouvrages seront conformes aux prescriptions réglementaires, aux normes A.F.N.O.R. et, plus particulièrement, à ce qui suit :

**Documents Techniques Unifiés**

- |                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
| • D.T.U. 25.222 | Plafonds en plaques de plâtre         |
| • D.T.U. 25.11  | Mémento des murs en maçonnerie        |
| • D.T.U. 23.1   | Parois en béton banché                |
| • D.T.U. 58.1   | Mise en oeuvre des plafonds suspendus |

**Règles D.T.U.**

- Règles : THK 77 - THG 82 - THB 85, mises à jour

**Normes Françaises A.F.N.O.R.**

- |                 |  |
|-----------------|--|
| • N.F.B. 12.300 | Généralités sur les plâtres                          |
| • N.F.B. 12.301 | Plâtres de construction                              |
| • N.F.B. 12.303 | Plâtres  |
| • N.F.B. 12.401 | Techniques des essais                                |
| • N.F.P. 72.301 | Caractéristiques des carreaux de plâtre              |
| • N.F.P. 72.302 | Caractéristiques des plaques de plâtre               |
| • N.F.P. 73.301 | Éléments en staff, plaques, éléments pour décoration |

**Textes Réglementaires et Textes Particuliers**

- Code de la construction et de l'habitation.
- Code de l'urbanisme.
- Le règlement sanitaire départemental du Finistère (29).
- Cahier des charges et de pose des fabricants.
- Les avis techniques du C.S.T.B.

**6.4**                    **PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX****6.4.1**                    **Éléments composites**

- Les éléments composites acoustiques seront constitués de laine de verre ou de roche de classement M0.
- Les éléments composites thermiques verticaux seront en polystyrène expansé.
- Ces matériaux devront porter la marque du fabricant. Ils seront livrés dans les emballages d'origine avec bande de garantie et indication de choix.

**6.4.2**                    **Éléments préfabriqués en plâtres**

- Les panneaux de plâtre devront être conformes à la norme N.F.P. 72.302.

- Les carreaux de plâtre devront être conformes à la norme N.F.P. 72.301.
- Les caractéristiques de planéité et d'état de surface de ces éléments devront être conformes au D.T.U. 25.222.
- Les panneaux et les carreaux de plâtre, ainsi que les enduits décrits dans le cadre du présent chapitre, devront être mis en oeuvre conformément à leur P.V. d'essais du C.S.T.B. et au cahier des charges du fabricant.

#### **6.4.3 Visserie, clouterie, métallerie**

Toutes les pièces métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud ou cadmiage.

Les clous utilisés seront torsadés.

#### **6.4.4 Colles**

La fixation des complexes de doublage sur maçonnerie brute se fera avec un mortier adhésif "PLACOPLATRE" ou similaire ayant reçu un avis technique du C.S.T.B.

#### **6.4.5 Bois utilisés**

Les bois utilisés seront de premier choix, traités IFH (Insecticide, Fongicide, Hydrofuge) avec un produit de label C.T.B.F. Les tasseaux, taquets, ossatures, baguettes d'habillages, etc... seront en sapin.

### **6.5 DETAILS D'EXECUTION**

L'entrepreneur du présent chapitre devra la réalisation des dessins de synthèse regroupant l'ensemble des détails d'exécution, des calepinages et détails d'incorporation liés à ses ouvrages.

### **6.6 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE**

La mise en oeuvre sera conforme aux prescriptions des D.T.U. ou avis techniques du C.S.T.B. et aux notices d'emploi des fournisseurs. Les surfaces devront présenter une planéité parfaite au sens du D.T.U. Les joints entre panneaux de plâtre seront soigneusement lissés à l'enduit. Les panneaux devront être finis pour recevoir directement les travaux et bandes de peinture sans rebouchage, ni ratissage des parements et des joints.

#### **6.6.1 Coordination avec les autres corps d'état**

L'entrepreneur du présent chapitre devra la coordination de ses travaux avec les autres corps d'état, notamment en ce qui concerne l'incorporation des huisseries dans les cloisons légères et toutes réservations afférentes aux travaux définis dans le cadre du présent chapitre.

#### **6.6.2 Moyens de mise en oeuvre, échafaudage, protection du personnel**

L'entreprise titulaire du présent chapitre devra tous les échafaudages et moyens de mise en oeuvre nécessaires à la réalisation des travaux définis dans le cadre du présent chapitre. Elle devra, en outre, assurer la protection du personnel réalisant ses travaux.

#### **6.6.3 Réservations, incorporations**

Dans le cadre du présent chapitre, l'entrepreneur devra toutes sujétions d'incorporation et de réservations dans les parties d'ouvrages décrites dans ce chapitre (huisseries, fourreaux, cadres, trappes, etc...).

#### **6.6.4 Renforts, taquets, tenue mécanique**

Tous les taquets nécessaires à la fixation des ouvrages décrits dans ce C.C.T.P. ainsi que tous les renforts en bois nécessaires à la bonne tenue mécanique de ces ensembles seront dus au titre du

présent chapitre, excepté pour la fixation des différents appareillages sanitaires et des chauffe-eau électriques où seule la pose de ces renforts fournis par le Plombier est due dans le cadre du présent chapitre.

Les huisseries seront présentées par le Menuisier. Elles seront fixées dans le cadre du présent chapitre.

#### **6.6.5 Raccordement avec des ouvrages de nature différente**

A chaque raccordement entre panneaux de plâtre et surface de nature différente, il sera placé une baguette d'habillage ou tasseaux pointés en sapin pour cacher l'imperfection des découpes et jeux des panneaux de plâtre.

#### **6.6.6 Protection contre l'humidité**

Les matériaux seront stockés suivant les prescriptions des avis techniques ou celles des fabricants. Les matériaux seront protégés par bâchage.

Il sera porté une attention particulière sur le stockage des isolants thermiques notamment sur le degré d'humidité des laines de verre ou de roche.

Tous les matériaux non stockés de façon correcte seront refusés.

#### **6.6.7 Calfeutrement des panneaux d'isolant thermique**

L'entrepreneur du présent chapitre devra la mise en place d'un calicot haut entre le plafond et le doublage sur tous les panneaux d'isolation verticale du projet, ceci afin de réaliser une étanchéité à l'air et éviter "les fantômes" éventuels.

#### **6.6.8 Protection des menuiseries extérieures**

L'entrepreneur du présent chapitre devra la protection efficace (scotch, papier crêpé autocollant ou autre système) de tous les châssis P.V.C., côté intérieur, lors de son intervention. Ceci afin d'éviter toutes les projections, salissures, rayures et accumulation de poussières ou gravats dans les rainures des châssis.

Dès la fin de son intervention, l'entrepreneur devra retirer ces protections et faire disparaître toute trace de colle ou de scotch résiduels.

#### **6.6.9 Traitements divers**

Dans le cadre du présent chapitre, l'entrepreneur devra prévoir les traitements de toutes les jouées et retombées en matériaux dito la partie courante des faux-plafonds. Toutes sujétions seront prévues pour la mise en oeuvre des profils de rives, cornières, profils en "Z" ou en "U", etc...

Les plaques seront parfaitement ajustées et réglées, l'alignement des ossatures apparentes devra respecter les alignements des murs et parois.

Dans le cadre du présent chapitre, il sera prévu tous les profils d'adaptations aux rives, raccords entre faux plafonds de différentes natures et de complément d'isolation acoustique au niveau des ondes du bac acier support d'étanchéité.

### **6.7 QUALITÉ DES OUVRAGES - MISE EN OEUVRE**

#### **6.7.1 Parements**

Quelle que soit la nature des parements, ceux-ci devront être sans défauts, éclats, rayures, ni épaufrures, tant à la livraison des éléments sur le chantier, que durant leur stockage et leur mise en oeuvre.

#### **6.7.2 Protection des ouvrages**

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra la protection complète de ses ouvrages par tous moyens appropriés.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtront en cours de travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront réparés aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

L'entrepreneur veillera à la planéité de ses ouvrages et évitera toutes différences de nu aux joints pour qu'aucun défaut ne paraisse en éclairage rasant.

Un soin particulier sera apporté aux raccordements avec les parois adjacentes.

<b>DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>
--------------------------------

**6.8**                    **DOUBLAGE THERMIQUE PAR PLAQUES DE PLATRE  
ET POLYSTYRENE**

Mise en oeuvre d'un doublage thermique par un complexe de plaques de plâtre de 13 mm et d'un polystyrène de 8 cm, type « DOUBLISSIMO » collé sur les murs en parpaings.  
Mise en œuvre : finitions dito l'article 6.06.

**6.9**                    **DOUBLAGE THERMIQUE PAR CLOISONS STIL**

Mise en oeuvre d'un doublage thermique par plaques de plâtre BA 13 sur ossature métallique OB avec interposition d'un matelas rigide en laine de roche nue ISO CONFORT -MOB de 150 mm placé directement derrière le voile de contreventement, y compris la pose du pare vapeur type "VARIO DUPLEX" pose conformément aux prescriptions du fabricant.

Localisation : Doublages thermiques de l'ossature bois de la salle existante au niveau sanitaire.

**6.10**                    **DOUBLAGE PAR PLAQUE DE PLATRE**

Mise en œuvre d'un doublage par plaques de plâtre BA13 collées sur la maçonnerie existante.

Localisation : sanitaire homme, rangement et vestiaire homme

**6.11**                    **CLOISONS DE DISTRIBUTION  
SUR OSSATURE METALLIQUE ET PLAQUES DE PLATRE**

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Cloisons de marque "PLACOPLATRE" ou similaire.
- Type "PLACOSTIL".
- Epaisseur 98 mm sur vestiaire et 70 mm sur WC club house.
- Ossature sur rail métallique Stil en acier galvanisé tous les 60 cm avec interposition d'un matelas rigide en laine de roche de 45 mm, prévoir rail tous les 0,40 pour pose carrelage.
- Constitution par les parements en BA 18 pour les locaux CF 1H
- Mise en oeuvre suivant avis technique du fabricant et finitions dito article 7.6.

Les arêtes à angles vifs seront traitées avec les bandes prévues à cet effet, la liaison des cloisons montants sous toiture seront particulièrement à soigner .

Localisation : Suivant les plans, elles monteront 10 cm au dessus du plafond.  
Cloison fermant la volée de l'escalier supprimée intérieur accès logement.  
Reprise cloisons sur sanitaires Club House suite à démolition.

Nota : les cloisons sanitaires côté salle de tennis recevront un habillage par panneaux triply fixés sur le placo et l'ossature stil par le menuisier.

**6.12**                    **PORTES INTERIEURES**

L'entreprise titulaire du présent lot devra la pose des blocs portes situés dans les cloisons.

**6.13**                    **PLAFOND COUPE FEU 1/2H**

Fourniture et pose d'un plafond en plaques de « STUCAL » ou « FERMACEL » sur ossature métallique, y compris toutes sujetions.

Finitions dito l'article 6.6  
Localisation : rangement.

**6.13**                    **FAUX PLAFOND**

Toutes les ossatures primaires seront à prévoir si nécessaire.

Plafond type « EKLA » de chez « ROCKFONT » ou équivalent, dimensions 600 x 600 mm, constitué de fibres minérales manufacturées à partir de roches volcaniques : 20 mm.

- Revêtu sur la face apparente d'un tissu de verre façonné de couleur et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.
- Classement au feu MO combustible.
- Découpe pour pose de luminaires et passage des réseaux et gaines.
- Pose sur ossature apparente.
- Prévoir les divers éléments métalliques du support : porteurs, entretoises, cornières de rive, suspentes.

Localisation : sur extension vestiaire – sanitaires – dégagement, borne résa. Sur sanitaire Club House, avec reprise plafond pour 10 m2 environ

#### **6.14** ISOLANT

Fourniture et pose d'un matelas de laine de verre avec pare-vapeur en aluminium de 240 mm d'épaisseur en mono ou bi-couches (en deux couches seule la première comportera un pare-vapeur)

Localisation : vestiaires – sanitaires – rangement – dégagement et résa.  
Complément d'isolant vertical dans ossature existante niveau sanitaires femmes.

#### **6.15** PROTECTION CF 1H DE L'ESCALIER MAIRIE

Réalisation par plaques de plâtre d'une protection coupe feu sous la 2<sup>ème</sup> volée de l'escalier intérieur.  
Réalisation d'un plafond coupe feu à l'emplacement de la première volée démolie par plaque de plâtre sur ossature habillage 2 faces.

**BORDEREAU CADRE DOCUMENT NON CONTRACTUEL**

**CLOISON - ISOLATION**

L'entrepreneur présentera obligatoirement ses prix suivant le présent devis estimatif en bordereau cadre.

Les prix doivent être portés en **CHIFFRES** ; Ils ne seront écrits en toutes lettres que s'ils sont manuscrits.

NOTA : les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le devis descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose, avec tous ses accessoires sauf exceptions précisées dans le devis descriptif.

Les quantités sur les ouvrages indiqués devront-être obligatoirement vérifiées par l'entrepreneur qui signalera dans son offre, toute erreur ou omission qu'il aura constaté.

<b>DESIGNATION</b>	<b>U</b>	<b>Q</b>	<b>P.U.H.T</b>	<b>TOTAL H.T</b>
• Installation de chantier	Ens.	1		
• Doublage thermique parpaings	Ens	1		
• Cloisons stil	Ens	1		
• Pose des portes	Ens	1		
• Plafond coupe feu 1/2H	Ens	1		
• Faux plafond 600 x 600	Ens	1		
• Isolant pare-vapeur alu	Ens.	1		
• Plaque de plâtre sur parpaings	Ens	1		
• Cloison stil de 98	Ens	1		
• Cloison stil de 98 coupe feu	Ens	1		
• Cloison stil de 72	Ens	1		
• Protection escalier bois mairie	Ens	1		
• Plafond coupe feu 1H mairie	Ens	1		
• Dossier des Ouvrages Exécutés – DIUO				
<b>TOTAL H.T</b>				
<b>T.V.A 19.6 %</b>				
<b>TOTAL T.T.C</b>				